

# Compte-rendu du conseil municipal

## du 27 décembre 2021

### Dans ce numéro

1	ANNULATION DE LA DELIBERATION 2021-11-25-6.2 RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS (POUR AVIS) .....	1
2	TABLEAU DES DELEGATIONS ET DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX (POUR AVIS).....	1
3	QUESTIONS DIVERSES.....	1

#### Assistaient à la réunion :

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Christelle VANHERSECKE, Michel DEMEURE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Brigitte COLLET

#### Excusés :

Dominique REMY qui donne pouvoir à Christelle VANHERSECKE, Stéphane VITIGE qui donne pouvoir à Jean-Gabriel DEPINOY, Marianne KERRICH qui donne pouvoir à Anne-Sophie MOREAU, Isabelle ROBION qui donne pouvoir à Brigitte COLLET, Nicole DEWAILLY qui donne pouvoir à Michel DEMEURE, Perrine PANAROTTO qui donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Laurent SCHOLART qui donne pouvoir à Alain FOURNIER.

## 1 Annulation de la délibération 2021-11-25-6.2 relative aux indemnités de fonction des élus (pour avis)

Par lettre recommandée avec accusé de réception datée du 15 décembre 2021, le secrétaire général de la Préfecture nous demande l'annulation de la délibération 2021-11-25-6.2 relative au versement des indemnités de fonction des élus municipaux à compter du 1er novembre 2021, c'est-à-dire à une date antérieure à celle de la transmission en préfecture, soit, dans le cas présent le 29 novembre 2021.

Pour ce motif, Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour annuler cette délibération.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Avis favorable à l'unanimité.

## 2 Tableau des délégations et des indemnités des élus municipaux (pour avis)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des indemnités des élus (en annexe). En application de l'article L2123-23 du C.G.C.T., il demande au Conseil de lui accorder un taux inférieur soit 29% et précise qu'il est d'accord avec cette diminution.

Monsieur le Maire donne le détail des indemnités, précise qu'elles seront applicables au 01/01/2022 et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, pour 14, contre 0, abstention 1.

## 3 Questions diverses

### 3.1 VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire informe les élus qu'au regard des conditions sanitaires, les vœux du Maire en présentiel sont annulés. La commission communication doit réfléchir à une présentation vidéo des vœux.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 20 janvier à 20 heures

**La séance est levée à 22h00**